



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-12

En exercice : 29
Présents : 26 à l'ouverture de la séance à 20h37
Votants : 29

Date de la convocation : 10 mars 2023 par courrier et par voie dématérialisée
Date de l'affichage : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (26) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (3) : Mme BOYER à Mme BELMIN ;
Mme ASCHEHOUG à M. BLONDAZ-GÉRARD ;
Mme POULLOT à Mme GIRE

Absents (0) :

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-sept minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ** ;

Pour (25) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER,

Contre (0)

Abstention (4) : Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE).

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET - DÉLÉGATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE L'AUTORISANT À SIGNER LES ACTES DE SOUS-TRAITANCE SANS MODIFICATION DU MONTANT INITIAL DU MARCHÉ DE LA MÉDIATHÈQUE DE PLUS DE 5 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'article L. 2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que la commune a attribué le marché de construction de la médiathèque par délibération 22-100 le 8 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la régularité et le nombre des déclarations de sous-traitance possibles pour l'ensemble des lots de ce marché public ;

CONSIDÉRANT la non-participation au vote de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré À LA MAJORITÉ ;

Pour (19) : Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER,

Contre (5) : M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER,

Abstention (4) : Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE),

NPPAV (1) : David DINTILHAC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux déclarations de sous-traitance pour l'ensemble des lots de ce marché de travaux de construction de la médiathèque sans modification du montant initial du marché de plus de 5% ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**CERTIFIÉ
EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE
TENU DE LA
RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE
LA PUBLICITÉ
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 16 mars 2023

Le Maire

L'Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT

